

# DIAGNOSTIC

**DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
DANS LE SPECTACLE VIVANT  
ET L'AUDIOVISUEL  
EN RHÔNE-ALPES**



**Décembre  
2013**

# Diagnostic de l'emploi et de la formation dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en Rhône-Alpes

Ce document de synthèse est issu du travail annuel de collecte et d'analyse réalisé dans le cadre du Contrat d'Objectifs Emploi Formation Rhône-Alpes du spectacle vivant et du cinéma, de l'exploitation cinématographique et de la distribution de films (2012-2015).

Le COEF est une démarche contractuelle entre la Région Rhône-Alpes, l'Etat et les partenaires sociaux autour de trois grands objectifs : l'observation, l'orientation et la documentation ; la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de l'emploi ; la structuration de l'offre de formation.

Parmi les dispositions du COEF Rhône-Alpes figure la création d'un dispositif d'observation de l'emploi et de la formation dans le spectacle vivant et enregistré, en région, porté par la NACRe. Le champ retenu couvre les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, dans leurs activités de création, de diffusion, de formation et d'enseignement artistique<sup>1</sup>.

Ces données statistiques sont destinées aux :

- > partenaires sociaux, à l'Etat, à la Région et aux collectivités territoriales
- > structures d'orientation et d'accompagnement
- > acteurs du secteur se sentant concernés par ces données

Elles présentent l'organisation du secteur (les employeurs, les salariés, la formation).

<sup>1</sup> Les codes NAF du «spectacle enregistré» et du «spectacle vivant» et les codes ROME «artistes du spectacle», «techniciens du spectacle» ont constitué la base des nomenclatures utilisées.

## GLOSSAIRE ET DEFINITIONS

### 1/ AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

### 2/ AUDIENS

Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

La caisse retraite AUDIENS enregistre les salariés ayant travaillé au moins une journée dans le spectacle. Ils sont enregistrés à l'adresse du siège social de l'entreprise. Ces salariés peuvent être soit permanents, soit intermittents (CDD d'usage). Les intermittents occasionnels sont comptabilisés (acteurs de complément par exemple) en tant qu'intermittents alors qu'ils ne sont pas bénéficiaires des annexes 8 et 10.

### 3/ DADS

Déclarations Annuelles des Données Sociales.

Le fichier DADS de l'INSEE répertorie les établissements qui ont employé au moins un salarié au cours de l'année.

Sont exclus du champ des DADS, les agents de l'Etat, les salariés des services domestiques et des activités extraterritoriales, ainsi que les entreprises sans salariés.

### 4/ Pôle emploi service CNCS

Ex-Groupement des Assédic de la Région Parisienne Centre National Cinéma Spectacle (regroupe le Guso et le Centre de recouvrement).

> Centre de recouvrement : les employeurs du secteur privé ou public du spectacle (spectacle enregistré ou entreprises dont l'objet ou l'activité principale est le spectacle), qui emploient à durée déterminée, des intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, de la diffusion TV, radio ou du spectacle sont tenus de s'affilier et de verser les contributions d'assurance chômage au Centre de Recouvrement (Pôle emploi service CNCS) d'Annecy. Le Centre de recouvrement (Pôle emploi service CNCS) recouvre également les contributions des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle mais qui ont conclu un contrat de travail à durée déterminée avec un artiste pour une prestation de spectacle enregistré.

> Guso :

le Guso (Pôle emploi service CNCS) est réservé aux groupements d'artistes et aux organisateurs de spectacle dont l'activité principale n'est pas le spectacle qui emploient sous contrat de travail à durée déterminée des artistes ou des techniciens du spectacle qui concourent au spectacle vivant.

### 5/ Pôle emploi

Sont comptabilisés tous les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi (catégorie A, B, C ou D) qu'ils soient indemnisés ou non par un régime. Les intermittents indemnisés (annexe 8 et 10) sont comptabilisés parmi ces demandeurs d'emploi. Rappelons que la catégorisation dans un code ROME se fait sur déclaration du demandeur d'emploi.

### 6/ Code NAF

Un des codes Insee : Nomenclature des Activités Françaises. Il permet la codification de l'APE, c'est-à-dire de l'activité principale exercée dans l'entreprise ou l'association. Il a évolué en 2008.

### 7/ Intermittence du spectacle

> Intermittent du spectacle : un artiste, ouvrier ou technicien qui travaille par intermittence (alternance de périodes d'emploi (CDD d'usage) et de chômage) pour des entreprises du spectacle (cinéma, télévision, théâtre ou autre spectacle vivant) et qui a le droit de bénéficier des allocations chômeurs suivant des critères de nombres d'heures travaillées et de métiers exercés (annexes 8 et 10).

> CDD d'usage : appelé aussi contrat d'usage, il est conclu, par écrit, pour des emplois par nature temporaire (L 122-1- 1 du code du travail). Il peut être signé par des entreprises qui relèvent d'un des 20 secteurs d'activité cités par le code du travail, comme le spectacle, l'audiovisuel, la production cinématographique, l'édition phonographique ou l'action culturelle. Le secteur d'activité doit correspondre à l'activité principale de l'entreprise (code NAF). L'employeur doit s'assurer que l'emploi en question est un emploi pour lequel il est «d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée». Ce CDD peut être reconduit sans limitation et ne comporte pas nécessairement de terme précis.

> Annexes 8 et 10 : les annexes 8 et 10 de la convention de l'assurance chômage établissent les règles concernant les indemnités de chômage pour les intermittents du spectacle. L'annexe 8 concerne les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle vivant. L'annexe 10 concerne les artistes du spectacle : comédiens, musiciens, danseurs...

### 8/ CEPI

Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial, développé par les Conservatoires à rayonnement régional ou départemental a pour vocation de permettre aux élèves qui le souhaitent d'approfondir leurs aptitudes en vue d'une orientation professionnelle dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre. Le cycle débouche sur le DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle). Les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'examen d'entrée au CEPI doivent avoir validé une fin de second cycle des conservatoires classés par l'Etat dans la discipline qu'ils veulent étudier, ou justifier d'un niveau équivalent.

A ce jour, cette réforme issue d'une loi de 2004 et de textes réglementaires de 2005 et de 2007, n'est pas totalement mise en œuvre. Nombre de conservatoires continuent de délivrer des DEM, DEC et DET.

## Sommaire

L'activité du spectacle	Page 3
Focus Spectacle Vivant	Page 4
Les actifs du spectacle	Page 5
La formation dans le spectacle	Page 7



# Une région culturellement dynamique, mais où le spectacle reste fragile économiquement

## Un nombre important d'employeurs ...

Le secteur du spectacle vivant et enregistré en région Rhône-Alpes s'avère être un secteur dynamique, foisonnant et divers. Le nombre total d'établissements ayant eu un salarié au cours de l'année (3 180) est conséquent.

Selon les sources, Rhône-Alpes représenterait entre 8 et 10% de l'ensemble des employeurs du spectacle en France.

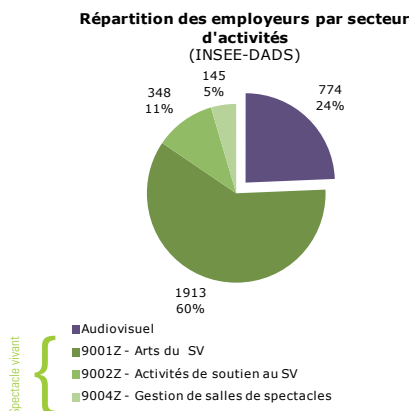
Par ailleurs, 8 785 employeurs, n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant, ont employé au moins une fois en 2011 un artiste ou un technicien du spectacle (-4% par rapport à 2010), ce qui place notre région en deuxième position derrière la région Ile-de-France.

## ... en constante progression

Depuis 2004, le nombre d'établissements employeurs enregistrés par l'INSEE a augmenté de 9,8 %.

## Une prédominance des employeurs du spectacle vivant...

Le spectacle vivant domine largement quelle que soit la source statistique. La part du secteur audiovisuel, en 2010, est de 24%.



## ... issus du secteur associatif.

Parmi les employeurs du spectacle ayant employé des intermittents, 73% ont un statut associatif, ce que confirme la base des licences d'entrepreneurs de spectacles.

# 3 180

établissements employeurs du spectacle

(INSEE-DADS)

Cette donnée correspond à l'année 2010.

En 2009, l'INSEE comptabilisait 3 157 établissements, soit une augmentation de 0,7 %.



# 11 246

employeurs d'intermittents

(Centre de recouvrement et Guso / Pôle emploi service CNCS)

Ce chiffre regroupe les employeurs du spectacle ayant engagé des intermittents (2 461 selon le Centre de recouvrement) et les employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (8 785 selon le Guso / Pôle emploi service CNCS).

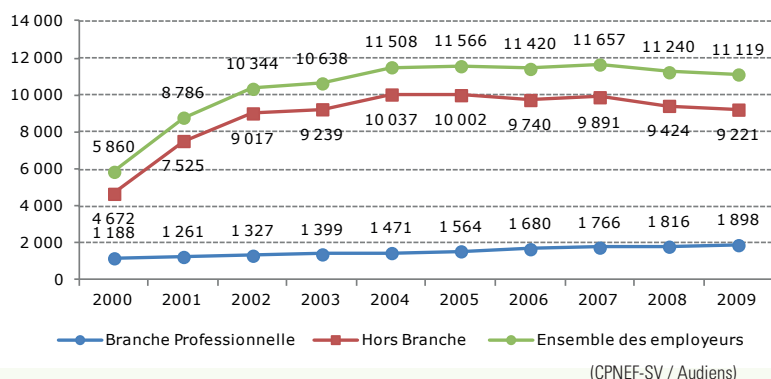
# + 9,8 %

établissements employeurs  
en Rhône-Alpes depuis 2004,

(INSEE-DADS)

## Du côté des employeurs

Evolution du nombre d'employeurs du spectacle vivant entre 2000 et 2009 selon les branches



Pour la première fois, les données Audiens et Pôle Emploi service CNCS ont pu être consolidées et dédoublonnées pour le spectacle vivant grâce au travail collectif entre la CPNEF-SV et les observatoires régionaux. Elles montrent une progression constante du nombre d'employeurs de la branche (+ 60 % sur 10 ans) et forte dans le hors branche (près de 100 %) bien qu'en recul depuis le milieu de années 2000.

## Du côté des salariés

Evolution du nombre de salariés du spectacle vivant entre 2000 et 2009, selon la branche.

Type de branche	Evolution 2000-2009
Branche professionnelle	31 %
Hors branche	99 %
Ensemble des employeurs	40 %

Comme du côté des employeurs, la progression du nombre de salariés a été forte (+ de 40 %), mais surtout dans le hors branche (près de 100 %).

Part des allocataires des annexes 8 et 10 en 2009 dans le spectacle vivant.

Arts du spectacle vivant	Activités de soutien au spectacle vivant	Gestion des salles de spectacle	Branche professionnelle *	Hors Branche	Ensembles des employeurs
58 %	71 %	65 %	58 %	60 %	57 %

(\*) Total dédoublonné  
(CPNEF-SV / Audiens)

En 2009, près de 60 % des salariés sont allocataires des annexes 8 et 10. C'est toutefois dans la branche «Arts du spectacle vivant» qu'ils sont le moins et en particulier chez les artistes.



**11 119**

employeurs du spectacle vivant en 2009.

**53 %**

des employeurs dans la branche du spectacle vivant n'ont aucun permanent et n'emploient que des intermittents.

**0,5 %**

ont plus de 50 salariés en CDD/ CDI.

**+ 31 %**

de salariés dans la branche du spectacle vivant sur 10 ans.

**57 %**

des salariés du spectacle vivant sont allocataires des annexes 8 et 10.

(CPNEF-SV / Audiens)



# Un important secteur d'emploi, mais de nombreuses situations précaires

## Un nombre élevé de salariés en CDD d'usage...

Au cours de l'année 2011, 16 407 salariés du spectacle en CDD d'usage (dont les bénéficiaires des annexes 8 et 10) ont cotisé au Centre de recouvrement. Alors que ce chiffre enregistrait une hausse de 5 % entre 2009 et 2010, il affiche une baisse de - 3 % cette année.

En 2011, ces salariés ont fait l'objet de 279 124 déclarations par les employeurs. Après une baisse de 7 % entre 2008 et 2009, le nombre de déclarations a augmenté de 15 % entre 2009 et 2011.

## ... dont seule une partie relève des annexes 8 et 10.

En 2012, 6 310 intermittents sont éligibles aux annexes 8 et 10. Ce chiffre est en constante augmentation depuis plusieurs années (+ 30 % depuis 2009), même si elle reste plus modérée cette année (+ 3 % entre 2011 et 2012).

Les artistes représentent 55 % de ces intermittents, les techniciens 45 %.

## Des permanents en progression, mais moins nombreux que les salariés en CDD d'usage.

Selon Audiens, le nombre de permanents avait augmenté de près de 50 % entre 2005 et 2009, et cette année ce chiffre augmente encore de 12,9 %. Malgré cette forte croissance, leur nombre est encore bien inférieur à celui des salariés en CDD d'usage puisqu'ils ne sont que 8 212.

 16 407

salariés du spectacle en CDD d'usage  
(Centre de recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

- 3 %

entre 2010 et 2011

(Centre de recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

279 124

déclarations en 2011

(Centre de recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

 6 310

bénéficiaires des annexes 8 et 10  
(Pôle emploi)

+ 30 %

depuis 2009

Les intermittents se répartissent en :

- artistes : 55 %

- techniciens : 45 %

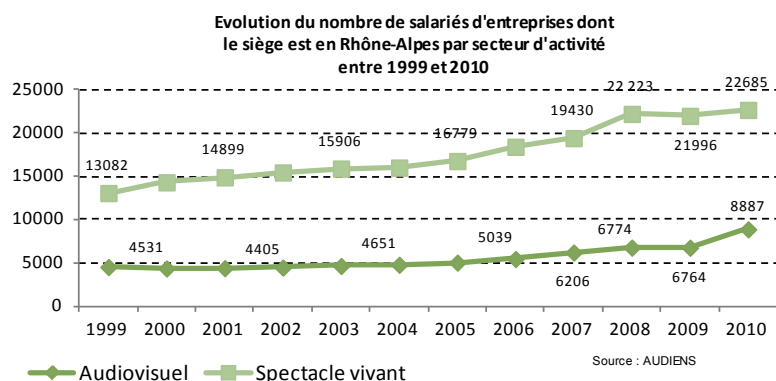
 8 212 permanents

(Audiens)

+ 12,9 %

entre 2009 et 2010

## Les salariés du spectacle vivant largement dominants par rapport à ceux de l'audiovisuel.



Selon Audiens, près des ¾ des salariés du spectacle relèvent du spectacle vivant. Alors qu'en 2009, le nombre de salariés, que ce soit dans l'audiovisuel ou dans le spectacle vivant, avait enregistré une baisse, en 2010, les indicateurs sont à la hausse (+31,4% en audiovisuel, +3,1% pour le spectacle vivant).

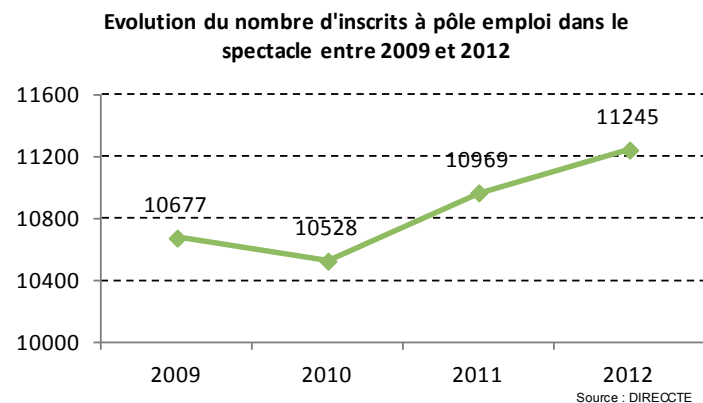
Après une baisse en 2009, le nombre de salariés du spectacle est reparti à la hausse.

**+ 3,1 %**  
pour le spectacle vivant

**+ 31,4 %**  
pour l'audiovisuel  
entre 2009 et 2010

(Audiens)

## Des inscrits à Pôle emploi dont une large part est en situation précaire.



Le nombre d'inscrits à Pôle Emploi repart à la hausse depuis 2010 (+ 6,8 %).

La région compte 11 245 inscrits demandeurs d'emploi dans le spectacle fin 2012 (dont 6 271 ne relevant pas des annexes 8 et 10).

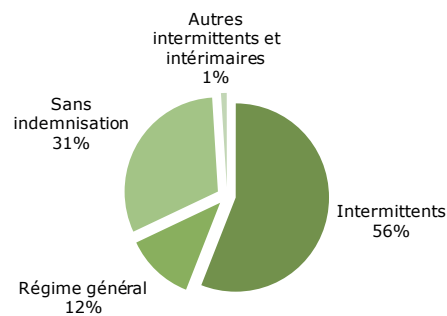
56 % de ces demandeurs d'emploi sont inscrits au régime des intermittents, 31% ne sont pas indemnisés et 12 % sont inscrits au régime général.

28 % des inscrits sont des artistes musique et chant, 15% des artistes dramatiques et 5 % des artistes de la danse.

**11 245**  
inscrits à Pôle emploi  
(Direccte)

**+ 2,5 %**  
entre 2011 et 2012  
(Direccte)

### Répartition des inscrits à Pôle emploi selon leur régime



(Direccte)



# Une région riche en institutions de formation et en nombre d'étudiants

## Un nombre important d'étudiants dans les filières universitaires en lien avec les métiers du spectacle.

A la rentrée 2011, environ 1 600 étudiants sont en formation initiale dans des filières universitaires en lien direct avec les métiers du spectacle (36 diplômes). Les deux secteurs les plus développés sont « arts du spectacle » et « musique », avec respectivement 37 % et 39 % des effectifs. On compte 77 % des étudiants en licence et 23 % en master.

A côté des universités, les formations de niveau BTS et assimilées regroupent 320 étudiants, dont 80 % dans l'audiovisuel.



**1 628**

étudiants universitaires dans les métiers du spectacle

(PRAO/Rectorat)

## De nombreuses institutions d'enseignement spécialisé en région.

La région Rhône-Alpes est riche de onze conservatoires à rayonnement départemental ou régional, d'un conservatoire national (CNSMD de Lyon), d'une école nationale des métiers du théâtre (ENSATT), d'un CEFEDM, d'un CFMI, de l'Ecole de la Comédie de Saint-Étienne (école formant au métier d'acteur), et des Ecoles de la Poudrière et Emile Cohl (cinéma d'animation).

## 1 800 étudiants en enseignement spécialisé.

1 000 étudiants sont engagés dans les filières proposées par les établissements supérieurs d'enseignement artistique en 2011-2012, dont 864 au CEFEDM, CFMI, CNSMD, ENSATT et Comédie de Saint-Etienne. Le CNSMD regroupe près de 600 étudiants.

En 2012, 305 diplômés sont sortis de ces cinq établissements.

En 2012, l'enseignement spécialisé initial compte plus de 808 élèves dans ses cycles pré-professionnels ou CEPI préparés par les 11 conservatoires à rayonnement départemental ou régional.



**1 000**

étudiants dans les établissements supérieurs d'enseignement artistique

(PRAO/Rectorat)



**808**

élèves en cycle préprofessionnel ou CEPI dans les conservatoires à rayonnement départemental ou régional

(Région Rhône-Alpes)

## Une stabilisation de la formation des actifs.

L'AFDAS comptabilise en Rhône-Alpes 4 472 personnes ayant suivi une formation en 2012 (-0,8 % par rapport à 2011).

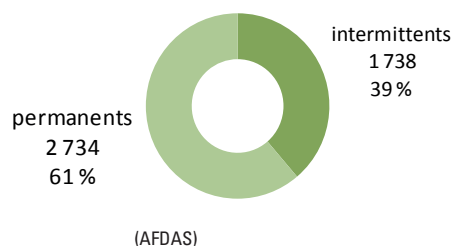
> Cette année encore les salariés permanents sont les plus nombreux à avoir suivi une formation puisque 61 % des stagiaires sont des permanents du spectacle et 39% sont des intermittents.

> Parmi ces stagiaires, 35 % ont entre 30 et 39 ans et 54 % sont des hommes. Concernant les stagiaires permanents, 30 % sont inscrits dans la catégorie socioprofessionnelle «technicien-employé» et 42 % dans celle des cadres.



**4 472**  
stagiaires AFDAS  
(AFDAS)

### Répartition des stagiaires selon leur régime



## La voie royale d'accès à la formation continue reste le plan de formation.

En 2012, 71 % des dispositifs de financements utilisés par les stagiaires sont des plans de formation.

Il est à noter une très forte augmentation du nombre de bénéficiaires en Droit Individuel à la Formation (DIF) avec 1 076 cas (soit 170 % de plus qu'en 2010).

53 personnes ont opté pour un contrat de professionnalisation (- 46 %), 86 pour une période de professionnalisation (+ 41%) et 46 pour un congé individuel de formation (+ 15 %).

La validation des acquis de l'expérience (VAE), le bilan de compétences et le tutorat sont rarement utilisés.

**71 %**

en plan de formation  
(AFDAS)

**+ 170 % de DIF**  
entre 2010 et 2012  
(AFDAS)

Sous le suivi de membres du comité technique du COEF Rhône-Alpes



cpnef:sv



Pour plus d'informations :

Léo Anselme, [l.anselme@la-nacre.org](mailto:l.anselme@la-nacre.org)

Chargé de mission politiques publiques et emploi

Document téléchargeable sur : [www.la-nacre.org](http://www.la-nacre.org)

La Nacre  
33 cours de la Liberté  
69003 Lyon  
Tél : 04.26.20.55.55  
Fax : 04.26.20.55.56  
[contact@la-nacre.org](mailto:contact@la-nacre.org)  
[www.la-nacre.org](http://www.la-nacre.org)